

SACOR Audit

**13 rue Auber
75009 Paris**

**Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille**

CUSTOM SOLUTIONS

Société Anonyme

135 avenue Victoire
13790 ROUSSET

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 septembre 2012

SACOR Audit

**13 rue Auber
75009 Paris**

**Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille**

CUSTOM SOLUTIONS

Société Anonyme

135 avenue Victoire
13790 ROUSSET

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de bail avec la SASU SVIC

Signature le 1er avril 2010, suite à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2010, d'un bail de location pour une durée de douze années entre la SASU SVIC et la Société. Le loyer a été calculé au prix du marché, soit 300.000 euros annuels hors charges hors taxes pour une surface de 3.700 m².

Les charges locatives et taxes foncières afférentes ont été facturées pour un montant de 57 365 euros.

La personne concernée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

Convention de trésorerie avec NEO DATA PRODUCTION

Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et sa filiale NEO DATA le 1er octobre 2008. Le taux d'intérêt appliqué est calculé sur l'EURIBOR + 1.0 %. Aucun intérêt financier n'a été facturé au titre de l'exercice.

NEO DATA PRODUCTION est détenu à 45 % par CUSTOM SOLUTIONS.

Convention de cession de clientèle avec CUSTOM SOLUTIONS GECIP

Signature le 20 septembre 2011 d'un contrat de cession partielle de clientèle de CUSTOM SOLUTIONS GECIP au profit de la Société dans le cadre de la réorganisation des activités entre les deux sociétés pour 1 euro symbolique.


Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 20 septembre 2011.

La personne concernée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et président de la société CUSTOM SOLUTIONS GECIP.

Paris et Marseille, le 30 janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes

SACOR Audit



Philippe ANDRE

Deloitte & Associés



Anne-Marie MARTINI